



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-38263>

Département(s) de publication : 31

Annonce n° 25-38263

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : ENAC

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 19311256200015

Ville : Toulouse

Code postal : 31055

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 31

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2716273&orgAcronyme=d4t>

Identifiant interne de la consultation : 202500FCS012

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : DROUA Lilia

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Conformément au Règlement de la Consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Conformément au Règlement de la Consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Conformément au Règlement de la Consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 28/04/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Acheteur public

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Formation au pilotage EASA

Code CPV principal - Descripteur principal : 80000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Formation au pilotage EASA

Lieu principal d'exécution du marché : Toulouse

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot** : Formation VFR sur avion de type SEP à train fixe d'un programme intégré ATP/CPL IRME ENAC

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 80000000

Lieu d'exécution du lot : Toulouse

- **Description du lot** : Formation VFR d'une partie du programme ATP/CPL IRME intégré ENAC, jusqu'au test CPL(A) inclus

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 80000000

Lieu d'exécution du lot : Toulouse

- **Description du lot** : Formation pratique CPL(A) modulaire

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 80000000

Lieu d'exécution du lot : Toulouse

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : La durée de validité de l'accord-cadre est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 12 Mois, à compter de la notification du marché. Le marché est reconductible de manière tacite, dans les conditions définies au CCAP, 3 fois, pour une période de 12 Mois, soit une durée maximale de 48 Mois. Des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable pourront être passés ultérieurement dans les conditions définies au CCAP en application de l'article R2122-7 du Code de la commande publique Le titulaire du marché ne peut pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article R2112-4 du code de la commande publique. En cas de non-reconduction le délai de préavis est de quatre mois. Les bons de commande sont attribués dans l'ordre du classement définis par les critères de sélection du présent marché. Si le Titulaire refuse un bon de commande, il est proposé en cascade au Titulaire suivant, et ainsi de suite. Par exception pour les lots 1 et 2, lorsqu'un Titulaire exécute déjà au moins un bon de commande, ou accueille au cours d'une période donnée 12 stagiaires ENAC ou plus, afin d'éviter une saturation de ses moyens, l'ENAC se réserve le droit de proposer le bon de commande au Titulaire suivant. Pour le lot 3, cette exception est appliquée à partir de deux bons de commande simultanés, sans considération du nombre de stagiaires.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/04/2025